

(1)

(N° 20.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1878.



Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'Adresse.



DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Je me félicite, en ouvrant cette session parlementaire, de pouvoir constater qu'à aucune époque les rapports entre la Belgique et les autres États ne furent empreints, à un plus haut degré, d'un sentiment d'estime et de confiance réciproques.

Les fêtes dont la capitale a pris l'initiative, à l'occasion du 25^e anniversaire de mon mariage, ont fait éclater à nouveau l'union étroite qui règne chez nous entre la nation et la dynastie. La Reine et Moi, Nous avons été profondément touchés des témoignages spontanés d'affection que Nous ont prodigués les populations de toutes les provinces comme de toutes les communes, et auxquels l'enfance même s'est associée d'une façon qui nous a particulièrement émus.

Nos arts et nos industries ont pris une part brillante à l'Exposition universelle de Paris. Les nombreuses récompenses que la Belgique a recueillies dans cet imposant concours prouvent que ses nationaux, aussi bien que les administrations publiques, ne sont demeurés étrangers à aucune des branches importantes de l'activité humaine et contribuent, dans la plupart d'entre elles, au progrès de la civilisation.

La culture intellectuelle d'un peuple est plus que jamais, au temps présent, la source essentielle de sa prospérité. En créant un ministère spécial de l'instruction publique, mon Gouvernement a suffisamment annoncé la résolution de veiller avec un soin particulier à ce noble et grand intérêt. L'enseignement donné

aux frais de l'État doit être placé sous la direction et sous la surveillance exclusives de l'autorité civile. Il aura pour mission, à tous les degrés, d'inspirer aux jeunes générations l'amour et le respect des principes sur lesquels reposent nos libres institutions. Mon Gouvernement réclamera votre concours pour étendre et fortifier cet enseignement. Une seule session ne suffira pas à terminer cette œuvre de transformation et de développement. Mais les projets qui vous seront très-prochainement présentés traceront nettement la voie dans laquelle mon Gouvernement croit devoir inviter les représentants du pays à marcher avec lui.

Si l'instruction générale élève et fortifie l'esprit des nations, l'enseignement spécial favorise l'essor des beaux-arts et fait progresser les professions qui se rattachent à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. Mon Gouvernement se préoccupe de plus en plus de procurer à la jeunesse belge les moyens de développer les aptitudes dont, en tout temps, nos populations ont fait preuve dans ces divers domaines.

Notre organisation militaire est demeurée inachevée. Les Gouvernements qui se sont succédé pendant ces dernières années ont tous reconnu la nécessité et l'opportunité de la création d'une réserve nationale. Des propositions vous seront soumises en vue de combler cette lacune et d'apporter à l'institution de l'armée les compléments que l'expérience a signalés comme indispensables.

La garde civique de nos principales villes a montré, dans ces derniers temps, un redoublement de zèle patriotique. Le Tir national est devenu une institution populaire, digne d'être sérieusement encouragée. Vous estimerez sans doute, d'accord avec mon Gouvernement, qu'il est temps de pourvoir notre milice citoyenne d'un armement efficace et de lui donner une organisation qui la mette éventuellement à même de concourir utilement à la défense du pays.

La crise industrielle qui sévit depuis quelques années chez toutes les nations n'a pas laissé de faire également ressentir en Belgique ses fâcheux effets. J'ai toutefois le ferme espoir que, grâce à l'esprit d'initiative et à l'énergie des chefs d'industrie, comme à l'esprit d'ordre et de prévoyance des ouvriers, le jour n'est pas éloigné où nous atteindrons le terme d'une épreuve vaillamment supportée par tous. Les chiffres du mouvement commercial de cette année, comparés à ceux de l'exercice précédent, témoignent d'une amélioration qu'il faut considérer comme un indice rassurant. L'abondance de la dernière récolte paraît d'ailleurs devoir maintenir le prix des denrées alimentaires à un taux qui compense, jusqu'à un certain point, la diminution générale des salaires.

Toute la sollicitude de mon Gouvernement est acquise à la recherche des moyens capables d'atténuer les souffrances de cette crise exceptionnelle. L'expérience a démontré que le développement de la richesse nationale est étroitement lié à celui des voies de communication. Les travaux publics déjà décrétés seront poursuivis avec vigueur. Si considérables qu'aient été, dans cet ordre de faits, les efforts de l'État et ceux des particuliers, il reste beaucoup à faire pour perfectionner l'outillage économique du pays. C'est là une des préoccupations constantes

du pouvoir. Le chemin de fer de l'État occupe sous ce rapport une position prépondérante; en accroissant les services qu'il rend journellement aux populations, mon Gouvernement s'efforcera en même temps de le faire contribuer, comme autrefois, pour une large part aux ressources du Trésor public.

La situation financière réclame un examen approfondi; l'équilibre des recettes et des dépenses a cessé d'être assuré. Le budget de 1877 a été clôturé en déficit; celui de l'exercice courant ne se présente guère sous un jour plus favorable. Le Trésor a contracté en outre des engagements considérables; il faudra aviser aux moyens d'y pourvoir.

En dehors des graves et multiples questions que je viens de signaler, plusieurs projets de loi, déposés dans les sessions précédentes, se recommandent également à votre attention. La révision des Codes, prescrite par la Constitution, ne saurait être interrompue. La protection légitime due aux auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques, aux modèles et aux dessins industriels, aux marques de fabrique et de commerce, devra être, le plus tôt possible, assurée ou complétée.

Les élections qui ont eu lieu récemment pour le renouvellement de la moitié des Chambres législatives et des Conseils communaux se sont faites, en général, d'une manière régulière. Elles ont mis en évidence la nécessité des lois adoptées naguère pour assurer le secret du vote et réprimer les fraudes électorales. Cette législation a paru encore susceptible d'améliorations ultérieures; mon Gouvernement vous soumettra des propositions dans ce but.

Pendant la période électorale qui vient d'être close, la Belgique a éprouvé à un haut degré les agitations inséparables de la vie politique des peuples libres. Cependant l'ordre public n'a pas été un instant troublé d'une manière sérieuse. Le pays n'a pas cessé de se montrer à la hauteur des institutions qui le régissent. Lorsque la Belgique célébrera le cinquantième anniversaire de la proclamation de l'indépendance nationale, elle trouvera intacte cette Constitution qui a fait sa force et sa prospérité. Ce grand événement ne saurait trop tôt préoccuper les esprits. Des propositions vous seront faites, au cours de la session, afin que cette solennité revête tout l'éclat et acquière la signification élevée que comportent de telles fêtes. Il sera fait appel dans ce but au concours de nos écrivains, de nos artistes, de nos savants, de nos industriels pour prouver au monde entier le prix que nous attachons à ce rare et inestimable bienfait : un demi-siècle de paix et de liberté.

Vous le voyez, Messieurs, l'œuvre qui doit faire l'objet de cette session sera des plus vastes et des plus ardues. Mon Gouvernement compte pour l'accomplir sur votre loyal et patriotique concours.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

SIRE,

La Chambre se félicite, avec Votre Majesté, de pouvoir constater les sentiments de confiance et d'estime qui caractérisent les rapports entre la Belgique et les autres États.

L'initiative prise par la capitale a permis au pays entier d'affirmer avec éclat combien la nation et la dynastie qu'elle s'est donnée sont étroitement et sincèrement unies.

Associer l'enfance à cette manifestation populaire fut une idée heureuse. Elle portera ses fruits dans l'avenir. La fête des écoles gravera en traits ineffaçables, au cœur de la génération nouvelle, cette vérité vieille bientôt d'un demi-siècle que tout bon Belge confond dans une commune affection sa Patrie et son Roi.

La part brillante prise par nos artistes et nos industriels à l'exposition universelle de Paris est pour la Belgique le sujet d'un orgueil légitime. La Chambre s'associe sans réserve aux éloges mérités, décernés en cette occurrence par le chef de l'État.

La culture intellectuelle d'un peuple assure sa prospérité. Elle le rend, aussi, digne de la liberté et lui permet de pratiquer la liberté sans périls.

La création d'un Ministère spécial de l'Instruction publique prouve la ferme résolution du Gouvernement de veiller avec un soin particulier à ce noble et grand intérêt.

La Chambre attend avec confiance les projets destinés à placer l'enseignement donné aux frais de l'État sous la direction et la surveillance exclusive de l'autorité civile, en lui donnant pour mission d'inspirer aux jeunes générations l'amour et le respect des principes sur lesquels reposent nos institutions.

L'enseignement spécial destiné à favoriser l'essor des beaux-arts et à faire progresser l'industrie, le commerce et l'agriculture a droit à toute notre sollicitude.

Les propositions annoncées concernant notre organisation militaire seront examinées avec le soin que commande cette question nationale, placée par son importance au-dessus des partis.

La garde civique redouble de zèle patriotique : elle mérite à tous égards les encouragements sérieux que le Gouvernement déclare vouloir lui donner par le complément de son organisation et de son armement.

Un mal général, la crise industrielle, sévit chez toutes les nations. La Belgique ne pouvait échapper au sort commun.

Le bon esprit, l'énergie des classes laborieuses et des chefs d'industrie ont permis au pays de supporter vaillamment cette épreuve. La Chambre accueille avec bonheur les indices d'un avenir rassurant que Votre Majesté lui signale.

Notre concours ne fera pas défaut aux mesures que proposera le Gouvernement en vue d'atténuer les souffrances d'un état de choses exceptionnel.

L'amélioration, le développement de nos voies de communication, le perfectionnement de l'outillage économique du pays aideront puissamment à sortir de cette situation pénible.

L'équilibre des recettes et des dépenses doit être assuré en tout État sagement gouverné. Les moyens à l'effet de pourvoir à cette nécessité politique seront l'objet de notre examen attentif.

La Chambre poursuivra avec activité l'étude des projets de loi déposés dans les sessions précédentes.

Le secret du vote et la sincérité des opérations électorales inspirent la foi dans la bonté du régime représentatif et assurent le respect des résultats que donne sa pratique. Toutes les améliorations dont la législation sur la matière est encore susceptible rencontreront au sein du Parlement un accueil sympathique.

L'amour des Belges pour le Roi, notre concitoyen, leur attachement inébranlable aux institutions que 1830 a fondées, ne permettront jamais aux agitations inséparables de la vie politique des peuples libres de troubler l'ordre public d'une manière sérieuse. La nation, sûre d'elle-même, attend avec fierté le jour prochain où, fêtant le cinquantième anniversaire de la proclamation de son indépendance, elle retrouvera intacte la glorieuse Constitution, gage de notre force et de notre prospérité.

Il faut que cette solennité revête tout l'éclat et acquière la signification élevée qu'elle comporte.

La Chambre apprend avec plaisir que pour atteindre le but, le Gouvernement compte adresser un large appel à toutes les intelligences, à tous les dévouements.

L'œuvre qui doit faire l'objet de cette session sera, sans doute, des plus vastes et des plus ardues. Mais, le Gouvernement peut compter pour l'accomplir sur le loyal et patriotique concours de la Chambre des Représentants.

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

L'adresse de la Chambre des Représentants exprime des sentiments affectueux dont je suis profondément touché et qui laisseront en mon âme un souvenir reconnaissant. Les liens qui unissent la dynastie et le pays se resserrent chaque jour davantage. Roi constitutionnel, je préside aux destinées de la nation en gardien fidèle de ses institutions et des libertés qu'elles consacrent. Ces grandes libertés, pratiquées sagement et loyalement, sont la garantie de l'ordre et la condition de la prospérité de la Belgique.

Je fais les vœux les plus ardents pour que les pouvoirs publics, animés par une commune pensée patriotique, s'attachent à rechercher tout ce qui peut contribuer au bien-être du pays et je suis assuré que, pour atteindre ce but, mon Gouvernement peut compter sur le concours de la Chambre des Représentants.
